

Diagnostiqueur produits, équipements, matériaux et déchets issus du bâtiment (PEMD)

Déroulement de l'examen

Peuvent se présenter aux sessions d'examen en vue de l'obtention de la certification « Diagnostiqueur produits, équipements, matériaux et déchets issus du bâtiment », les candidats ayant suivi la formation initiale au métier de diagnostiqueur PEMD et répondant au pré-requis à la validation de la certification. Les épreuves d'examen se déroulent conformément aux modalités d'organisation des épreuves d'évaluation. Les épreuves sont écrites, et/ou orales.

A l'issue des évaluations des examens par les membres du jury et après vérification que le candidat ait satisfait à l'ensemble des critères, une décision est prise par les membres du jury de N2A Formation.

La certification de « Diagnostiqueur produits, équipements, matériaux et déchets issus du bâtiment » est obtenue si le candidat obtient une moyenne de 10/20 pour chaque bloc de compétences. La certification est acquise quand le candidat obtient l'ensemble des 4 blocs de compétences.

Processus de rattrapage

Les candidats n'ayant pas validé un ou plusieurs blocs de compétences de la certification se verra remettre une attestation d'obtention des blocs de compétences validés. Ils pourront repasser un examen de rattrapage portant sur le ou les blocs de compétences non validés. L'examen de rattrapage est programmé en salle d'examen, la date, l'heure et le lieu étant communiqués au candidat par e-mail. Le candidat a alors une semaine (7 jours calendaires) pour informer N2A Formation de sa confirmation de participation à l'examen de rattrapage.

Décision de certification des compétences au rattrapage

Pour chaque bloc de compétences : le candidat doit obtenir la moyenne soit 10/20.

Prise en compte du handicap dans le déroulement des épreuves d'examen

N2A formation a mis en place dans son équipe une responsable handicap et accessibilité. Sa mission est d'adapter les modalités d'évaluation en fonction de la situation d'handicap du candidat en proposant un aménagement des épreuves (durée, conditions matérielles, assistance,...). Le candidat devra au préalable en faire la demande par écrit via notre fiche "handicap et accessibilité" à remettre à la responsable handicap et accessibilité.

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
	<i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	<i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1 : Préparer la mission de diagnostic PEMD			
	C1 Suivre l'évolution réglementaire du diagnostic PEMD (évolution du CCH, loi AGEC (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire), décrets 2011-610 du 31 mai 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments, au moyen d'une veille réglementaire, afin d'être à jour vis-à-vis des obligations encadrant la réalisation du diagnostic PEMD.		Les textes réglementaires utilisés sont en adéquation avec la mise en situation réalisée.

<p>Activité 1 : Définition des bâtiments dans le diagnostic PEMD en lien avec l'évolution des textes réglementaires</p>	<p>C2 Définir les termes des bâtiments et des activités concernés ainsi que les obligations du maître d'ouvrage, à l'aide d'une grille de repérage, dans le but de l'accompagner dans son projet de réemploi et réutilisation des déchets issus du bâtiment.</p>	<p><i>Mise en situation réelle ou reconstituée</i> : Le candidat prépare et rédige une synthèse technique sur un sujet choisi par le jury qu'il présente devant celui-ci. En répondant aux questions du jury, le candidat doit apporter des explications à ses réponses à l'aide des textes réglementaires, des normes et des méthodologies.</p>	<p>Les définitions des bâtiments sont réalisées selon une grille d'inventaire organisée en 7 onglets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure - Second œuvre - Réseaux - Aménagement extérieur - DEEE (Déchets d'Équipements Electriques Electroniques) - DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) - Autres déchets résiduels divers issus de l'occupation du bâtiment <p>Les obligations du maître d'ouvrage sont regroupées dans Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CTCP) en 11 thématiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Diagnostic déchets préalable aux travaux 2 Réduction de la production de déchets 3 Réduction de la nocivité des déchets 4 Caractérisation des déchets 5 Dépose sélective et tri des déchets 6 Logistique 7 Modes de traitement à privilégier 8 Valorisation des déchets 9 Exigences attendues des prestataires de déchets 10 Traçabilité des déchets 11 Management de la prévention et de la gestion des déchets
<p>Activité 2 : Analyse documentaire et méthodologie de repérage</p>	<p>C3 Réaliser un repérage portant sur les diagnostics déchet et PEMD entrée en vigueur le 1er janvier 2022 ainsi que les décrets N°2021-821 et 2021-822 encadrant sa réalisation au moyen d'une méthodologie adaptée et de la technologie BIM afin de répondre à la réglementation sur les missions liées aux produits, équipements, matériaux et déchets.</p>		<p>La méthodologie de repérage est utilisée de façon adaptée grâce à la technologie BIM : La modélisation des données du bâtiment (BIM) est le processus global de création et de gestion des informations pour une ressource de construction. Basé sur un modèle intelligent et une plate-forme cloud, le BIM intègre des données structurées et pluridisciplinaires pour produire la représentation numérique d'une ressource tout au long de son cycle de vie, de la planification à la conception et de la construction à l'exploitation.</p>
<p>Activité 3 : Commercialisation avec l'acheteur public ou le client</p>	<p>C4 Analyser les diagnostics obligatoires (parasitaires, amiante, plomb, pollution, ...) ainsi que les documents topographiques (plans, photos, ...) ou d'autres informations utiles, au moyen d'un rapport de synthèse rédigé, dans le but de réaliser la mission dans de bonnes conditions.</p> <p>C5 Analyser le site, les contraintes logistiques, le calibrage du diagnostic (en temps, besoins humains et équipements individuels et/ou collectifs de protection et préparation du zonage) au moyen d'une pré-visite, dans le but d'intervenir en toute sécurité le jour du diagnostic.</p> <p>C6 Identifier les besoins en diagnostics immobiliers obligatoires dans le cadre d'une rénovation (travaux) ou d'une démolition (amiante, plomb, termites, gaz, électricité, DPE), au moyen d'analyse et/ou relevés réalisés au regard de la réglementation en vigueur afin de préconiser la programmation des diagnostics nécessaires.</p>	<p><i>Mise en situation simulée</i> : A l'aide d'une visite virtuelle, le candidat doit déterminer les contraintes logistiques, le calibrage du diagnostic et l'analyse des risques. Le candidat réalise une identification, un zonage et une prise d'information en cas pratique en prévision du remplissage de la</p>	<p>Les diagnostics obligatoires ainsi que les documents topographiques sont identifiés, recensés et analysés grâce à un inventaire dressé et une fiche synthétique.</p> <p>L'analyse des éléments repérés et le choix des équipements de protection individuels et/ou collectifs sont pertinents au vu de la situation rencontrée et l'argumentation de la proposition commerciale est justifiée.</p>

	C7 Etablir un devis conforme à la mission en prenant en compte les moyens techniques et humains pour garantir la bonne réalisation de la mission.	grille PEMD. Le candidat doit tourner des explications orales au jury en argumentant ses choix.	
Bloc de compétences 2 : Réaliser un diagnostic PEMD			
Activité 4 : Identification des produits, équipements, matériaux et déchets issus des bâtiments en rénovation ou en démolition	C8 Réaliser un inventaire relatif à l'identification destructive ou non destructive, à la localisation (zonage) des PEMD et la prise d'informations de contraintes techniques et logistiques sur site, au moyen d'une méthodologie adaptée, dans le but de recenser les matériaux les plus courants en vue de leur valorisation (réemploi, réutilisation) ou conservation.	<i>Sur un échantillonnage mis à disposition devant le jury grâce à un casque de réalité augmentée</i> , le candidat doit réaliser une identification destructive et non destructive en expliquant ses choix pour un réemploi, une réutilisation ou une destruction/évacuation.	L'identification destructive et non destructive, le zonage et la prise d'information sont préparés avec méthode et argumentation factuelle.
	C9 Analyser le cycle de vie d'un produit et ses informations sanitaires, au moyen de l'étude des flux entrants/sortants et des inventaires, afin de calculer la performance environnementale et sanitaire des composantes du bâtiment.		Le cycle de vie des PEMD décrit par le candidat est en adéquation avec la mise en situation réalisée.
Activité 5 : Rédaction du plan d'actions post diagnostic	C10 Réaliser les relevés quantitatifs et qualitatifs grâce à la prise de photos, l'analyse sur plans, l'analyse environnementale, les dépose/conditionnement et l'analyse financière dans le but de remplir la grille PEMD.		Les relevés réalisés sont en adéquation à la situation rencontrée et la grille PEMD est remplie de manière adaptée.
	C11 Hiérarchiser les modes de traitement des matériaux et la logistique associée, au moyen d'un plan des potentialités de réemploi et de valorisation des déchets selon l'existence des filières, afin de faciliter leur évacuation.		Le plan d'actions est rédigé en adéquation avec la situation rencontrée et prend en compte le cycle de responsabilités du maître d'ouvrage en matière de gestion des PEMD comme décrit dans l'article L. 541-1-1 du code de l'Environnement (prévention, réemploi, réutilisation, recyclage, valorisation énergétique, élimination).
Activité 6 : Restitution du rapport PEMD	C12 Rédiger le rapport PEMD au moyen de la trame réglementée dans le but de rendre la synthèse compréhensible pour le maître d'ouvrage et les autres acteurs du chantier.		Le Dossier de Diagnostic PEMD est rédigé de façon conforme à la réglementations en vigueur.
	C13 Expliquer les modes de valorisation et leurs fonctionnements (plateformes de réemploi physiques ou numériques) au moyen de la réunion de restitution, dans le but de rechercher un centre de recyclage et de valorisation.		Le candidat explique les lignes directrices de la réunion de restitution en respectant les étapes de cadrage de celle-ci : 1 Présentation du plan de valorisation/réemploi ou évacuation selon CCTP 2 Mobilisation des ressources nécessaires et disponibles à la bonne exécution du plan (dépose, conditionnement, filières) 3 S'assurer de la bonne communication avec les différentes parties prenantes 4 Contrôle de l'avancement, suivi financier et point sur le planning (délais) 5 Vérification du respect des normes environnementales et de sécurité
Activité 7 : Répondre aux obligations du	C14 Recenser les acteurs du recyclage et de la valorisation locaux ainsi que les différences avec le diagnostic ressources, au moyen de l'exploitation des éléments de synthèse du diagnostic PEMD réalisé, afin de proposer au donneur d'ordre un plan d'évacuation des PEMD vers les filières appropriées.	Mise en situation simulée : Le candidat réalise un diagnostic PEMD, rédige un rapport de diagnostic PEMD et remplit un formulaire de récolement Cerfa N°14498*1 mis à disposition par le jury sur la base du sujet et de la visite virtuelle associée. Le candidat explique et argumente oralement ses choix.	Le candidat argumente le plan d'évacuation des PEMD vers les filières appropriées. Il argumente l'exploitation des éléments de synthèse du diagnostic PEMD qui l'ont aidé à prendre ce choix précisément.

maître d'ouvrage	<p>C15 Remplir le formulaire de récolement relatif aux diagnostics portant sur la gestion des déchets issus de la démolition conformément à l'arrêté du 19 décembre 2011, au moyen du Cerfa N°14498*1 afin d'accompagner le maître d'ouvrage à répondre à son obligation.</p>		<p>Le formulaire de récolement est expliqué de façon argumentée et en rapport avec les obligations de l'article R 126-10 du code de la construction et de l'habitat</p>
Bloc de compétences 3 : Gérer une activité de diagnostic PEMD			
<p>Activité 8 : Gestion administrative et commerciale</p>	<p>C16 Assurer la veille technique, juridique et réglementaire liée aux activités de l'entreprise, au moyen de revues ou d'outils spécialisés, afin de réaliser des diagnostics PEMD conformément à la réglementation en vigueur.</p>	<p>Mise en situation simulée : Le candidat rédige une offre commerciale sur la base du sujet et de la visite virtuelle associée. Le candidat présente et argumente oralement ses choix. Il élabore et propose un tableau bord prévisionnel ainsi qu'un plan de stratégies commerciales au jury en expliquant sa méthodologie d'analyse concurrentielle et des outils utilisés pour la réalisation de sa veille technique, juridique et commerciale.</p>	<p>La mise en place de la veille technique, juridique et réglementaire est adaptée. Elle permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier les pistes de croissance et d'innovation sur le périmètre - d'identifier des opportunités de croissance - d'anticiper les menaces et les risques - d'identifier les nouvelles tendances et les innovations - d'identifier les évolutions réglementaires
	<p>C17 Réaliser la gestion administrative (commandes, facturation, relance devis, relance paiements) au moyen de tableaux de bords afin de d'assurer le développement et la pérennisation de l'activité.</p>		<p>Les outils de gestion élaborés utilisent des indicateurs liés à la gestion administrative et commerciale de son activité comme le nombre de commandes, de devis, de factures, de règlements restants à réaliser, ...</p>
	<p>C18 Analyser les évolutions pratiques des acteurs présents sur le marché au moyen d'une étude concurrentielle en fonction de son secteur géographique dans le but d'élaborer une stratégie commerciale pour se positionner sur le marché du diagnostic PEMD.</p>		<p>La stratégie commerciale est élaborée de façon à se positionner par rapport ses concurrents.</p>
<p>Activité 9 : Pilotage d'une activité de technicien en diagnostic PEMD</p>	<p>C19 Organiser des actions commerciales au moyen d'une prospection commerciale sur plusieurs canaux de distribution afin de développer son portefeuille client.</p>		<p>Le candidat nomme au moins 3 types d'actions commerciales du type présence sur des salons professionnels, communication sur les réseaux sociaux, boitage secteur, prospection LinkedIn et/ou téléphonique, recommandations et prescriptions.</p>
	<p>C20 Négocier les prix au moyen de la technique adaptée afin de fidéliser ses apporteurs d'affaire et sa clientèle.</p>		<p>Le tableau de bord est élaboré pour interpréter les résultats actuels afin d'évaluer la pérennité de l'entreprise et prendre des décisions en adéquation.</p>
	<p>C21 Prévoir les charges d'exploitation en vérifiant si l'activité réelle est conforme aux objectifs fixés au préalable afin d'anticiper des difficultés éventuelles et prendre des décisions adaptées à la situation de l'entreprise.</p>	<p>Le candidat favorise un environnement où chacun se sent respecté et valorisé, où les idées et les contributions de tous sont prises en compte.</p>	
	<p>C22 Gérer les équipes en tenant compte de la diversité et des situations de handicap dans l'objectif de créer un environnement de travail inclusif et une cohésion d'équipe.</p>		

GROUPE N2A – N2A FORMATION SASU

431 rue Garrel 82000 Montauban • Tél : 0 805 694 748

SASU au capital de 100, 00 € • Siret 832 606 370 00027 • NAF 8859A

Déclaration d'activité de prestataire de formations enregistrée sous le numéro 76820085982 auprès du préfet de région d'Occitanie.